

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
HERAULT

**Délibération 2023/51**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET  
Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2023**

Date de la convocation : 28/08/2023

Date d'affichage : 28/08/2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants par procuration : 1

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**Objet de la délibération : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS 2022**

L'an deux mil vingt-trois et le premier septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Magalie BILHAC,

Absents excusés : Éric BONAFE, Patrick LOUX,

Quorum : 12/15                      Votant 13/15

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2224-5 et L 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 2000-404 en date du 11 mai 200 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu la délibération du Syndicat Centre Hérault en date du 28 juin 2023 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2023,

Où l'exposé du rapporteur, et après avoir délibéré

**PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2022.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Isabelle SILHOL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE  
Date de réception de l'AR: 05/09/2023  
034-213401979-20230901-DE\_2023\_051-DE